Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 8 avril 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 25 et 26 mars 2013

2013 DAC 142 Approbation des modalités de lancement et d'attribution de marchés relatifs à la maintenance des pianos des conservatoires municipaux d'arrondissement, du conservatoire à rayonnement régional, des écoles élémentaires et des bibliothèques municipales de la Ville de Paris.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511 – 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 12 mars 2013, par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation les modalités de lancement et d'attribution de marchés relatifs à la .maintenance des pianos des conservatoires municipaux d'arrondissement, du conservatoire à rayonnement régional, des écoles élémentaires et des bibliothèques municipales de la Ville de Paris ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno Julliard, au nom de la 9e Commission ;

Délibéré

Article 1 : Sont approuvés les modalités de consultation et d'attribution de l'appel d'offres ouvert relatifs à la maintenance des pianos des conservatoires municipaux d'arrondissement, du conservatoire à rayonnement régional, des écoles élémentaires et des bibliothèques municipales de la Ville de Paris, en 11 lots séparés.

Article 2 : Sont approuvés les actes d'engagement, le cahier des clauses administratives particulières et le règlement de la consultation, dont les textes sont joints à la présente délibération, relatifs à la maintenance des pianos des conservatoires municipaux d'arrondissement, du conservatoire à rayonnement régional, des écoles élémentaires et des bibliothèques municipales de la Ville de Paris, pour une durée ferme et non reconductible de 4 ans.

Article 3 : Conformément aux articles 35-I-1, 35-II-3, 65 et 66 du code des marchés publics, dans le cas où les marchés n'ont fait l'objet d'aucune offre, ou si les offres sont irrégulières, inacceptables ou inappropriées au sens de l'article 53-I à III du code des marchés et dans l'hypothèse où la commission d'appel d'offres déciderait qu'il soit procédé à un marché négocié, M. le Maire de Paris est autorisé à lancer la procédure par voie de marché négocié.

Article 4 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer les marchés résultant de la procédure de consultation, dont les montants minimum et maximum pour une période de 4 ans sont les suivants :

Lot 1 : Prestations de maintenance du parc de pianos du conservatoire municipal du centre, du CMA 9 et des bibliothèques de la Ville de Paris
Montant minimal : 45.000 euros HT (53.820 eurosTTC)
Montant maximal : 90.000 euros HT (107.640 euros TTC)

Lot 2 : Prestations de maintenance du parc de pianos des CMA 5 et 6
Montant minimal : 40.000 euros HT (47.840 euros TTC)
Montant maximal : 80.000 euros HT (95.680 euros TTC)

Lot 3 : Prestations de maintenance du parc de pianos des CMA 7 et 13
Montant minimal : 60.000 euros HT (71.760 euros TTC)
Montant maximal : 120.000 euros HT (143.520 euros TTC)

Lot 4 : Prestations de maintenance du parc de pianos des CMA 8 et 16
Montant minimal : 35.000 euros HT (41.860 euros TTC)
Montant maximal : 70.000 euros HT (83.720 euros TTC)

Lot 5 : Prestations de maintenance du parc de pianos des CMA 10 et 18
Montant minimal : 50.000 euros HT (59.800 euros TTC)
Montant maximal : 100.000 eurosHT (119.600 euros TTC)

Lot 6 : Prestations de maintenance du parc de pianos des CMA 11 et 12
Montant minimal : 50.000 euros HT (59.800 euros TTC)
Montant maximal : 100.000 euros HT (119 600 euros TTC)

Lot 7 : Prestations de maintenance du parc de pianos du CMA 17
et du centre culturel de la Jonquière ($17^{ème}$)
Montant minimal : 40.000 euros HT (47.840 euros TTC)
Montant maximal : 80.000 eurosHT (95.680 euros TTC)

Lot 8 : Prestations de maintenance du parc de pianos des CMA 14 et 15
Montant minimal : 35.000 euros HT (41.860 euros TTC)
Montant maximal : 70.000 eurosHT (83.720 euros TTC)

Lot 9 : Prestations de maintenance du parc de pianos des CMA 19 et 20
Montant minimal : 40.000 euros HT (47.840 euros TTC)
Montant maximal : 80.000 euros HT (95.680 euros TTC)

Lot 10 : Prestations de maintenance du parc de pianos du CRR
Montant minimal : 100.000 euros HT (116.900 euros TTC)
Montant maximal : 200.000 euros HT (239.200 eurosTTC)

Lot 11 : Prestations de maintenance du parc de pianos des écoles
Montant minimal : 20.000 euros HT (23.920 euros TTC)

Montant maximal : 40.000 euros HT (47.840 euros TTC)

Article 5 : Les dépenses correspondantes seront imputées à la mission 1, chapitre 011, articles 6156, rubrique 311 et autres du budget de fonctionnement de la Ville de Paris des exercices 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018, sous réserve des décisions de financement.